

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 27 MAI 2026

Date de convocation : 21 MAI 2026

Date d'affichage : 21 MAI 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1^{ère} adjointe + LEBBADER D., 2^{ème} adjoint + FARENEAU G., 3^{ème} adjointe + CHATELLAIN J., 4^{ème} adjoint + LAINE M., 5^{ème} adjointe + HAMLAH M., 6^{ème} adjoint + GIRARD J.C + LIENARD J.M. + MORELLE C. + BUONGIORNO G. + BERNARDO-TEIXEIRA N. + FREMEAUX G. + DIVERCHY J. + AMGHAR S. + SMAGGHE D. + DEJONGHE V. + RACZYNSKI C. + FERMAUT O. + CLOSSE E. + BOULLERIER M. + DHAUSSY L.

EXCUSES : MM. FERAHTIA A. qui donne pouvoir à HAMLAH M.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme FARENEAU G.

Délibération N° 2026-05-07

OBJET

**Attribution d'un chèque culture
aux élèves de CM2 scolarisés à Haveluy**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Tous les ans la commune attribue des récompenses à l'ensemble des élèves de CM2 scolarisés à Haveluy à l'occasion de la fin de l'année scolaire. Ces récompenses ont vocation à les féliciter pour le travail accompli tout au long de l'année, mais également à marquer leur départ vers le collège.

En 2014, la commune a fait le choix d'équiper chaque élève de CM2 d'une tablette numérique afin qu'ils puissent s'en servir au collège, pendant les cours ou pour faire les devoirs à la maison. En plus de la portée pédagogique de cette tablette, la commune souhaitait également participer à l'élévation du niveau d'équipement des élèves afin de réduire les inégalités en matière de numérique.

Douze années plus tard, force est de constater que les équipements numériques se sont largement implantés dans les foyers et que les usages du numérique ont beaucoup évolué.

Pour que les récompenses attribuées aux élèves de CM2 scolarisés à Haveluy leurs soient pleinement utiles dans la suite de leur scolarité, la commune souhaite désormais laisser les parents ou responsables légaux de chaque élève choisir la nature de la récompense de fin d'année : une tablette numérique ou un chèque culture.

La présente délibération vise donc à créer un chèque culture d'une valeur de 100 € permettant aux élèves récompensés d'aller s'équiper en livres (neuf ou occasion), articles de papeterie (papeterie scolaire, bureau, agendas et calendriers, beaux-arts, belle papeterie), articles de loisirs créatifs, jeux de société, liseuse et ordinateur portable dans les enseignes partenaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix « POUR ») :

- **DECIDE** la création d'un « chèque culture » d'une valeur de 100 € à destination des élèves de CM2 scolarisés à Haveluy.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette décision.
- **DIT** que la dépense résultant de cette décision sera imputée à l'article 65134 du budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

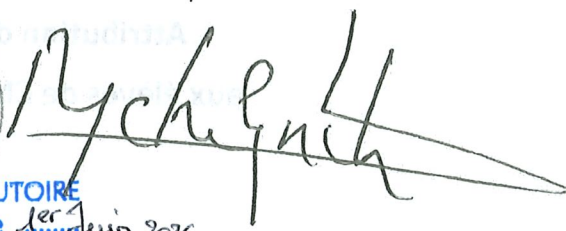
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,







DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 1er Juin 2026
Publiée ou notifiée le 02/06/2026
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,



